

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20121129-2012\_B424-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2012  
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B424**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents afférent à l'accord cadre de 2009 "Impression Offset et grandes quantités, tous formats et supports avec routage" relatifs au lot 1 "Impressions grandes quantités" et au lot 2 "Impressions Offset Photogravure, flashage et façonnage"**

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Excusé(e)s :**

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés subséquents afférent à l'accord cadre de 2009 « Impression Offset et grandes quantités, tous formats et supports avec routage » relatifs au lot 1 « Impressions grandes quantités » et au lot 2 « Impressions Offset Photogravure, flashage et façonnage ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Deux accords-cadres (n° 09AC005 et 09AC006) relatifs à l'impression grandes quantités et à l'impression offset, photogravure, flashage et façonnage ont été notifiés le 23 novembre 2009. Deux marchés subséquents ont été conclus sur le fondement de chacun de ces accords cadre pour assurer les besoins courants en terme d'impression de la Communauté du Pays d'Aix. Ces marchés subséquents venant à échéance en décembre 2012, ce rapport a pour objet de vous présenter les marchés subséquents permettant la continuité de cette prestation jusqu'au terme du marché soit le 23 novembre 2013 avec pour fin de couvrir notamment les besoins d'impression de la C.P.A. en rapport avec les manifestations dans le cadre de Marseille Provence 2013.

### **Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 novembre 2012.

Par délibération n° 2009-B360 du 23 octobre 2009, le bureau communautaire a autorisé la signature des accords cadre mono-attributaire n° 09AC005 relatifs aux Impressions grandes quantités et n°09AC006 relatif aux Impressions Offset Photogravure, flashage et façonnage. Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 33 et 55 à 57 et 76 du Code des Marchés Publics une durée de 4 ans. Ils ont été notifiés le 23 novembre 2009.

Les entreprises titulaires de ces accords cadre sont :

- Lot n°1 - Impressions grandes quantités : IMAYE GRAPHIC SA
- Lot n°2 - Impressions Offset Photogravure, flashage et façonnage :  
IMPRIMERIE AUDRY SARL

### **Economie des marchés :**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté doit assurer une information régulière auprès des habitants, usagers de plusieurs services publics : transports, collecte et tri des déchets, environnement, sport, culture, politique d'habitat, économie, agriculture....

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la signature des marchés subséquents permettant la continuité des prestations d'impression.

En ce qui concerne le lot 1, l'objet du marché subséquent concerne l'impression en grandes quantités pour les besoins en communication de la Communauté du Pays d'Aix.

A ce titre, la communauté diffuse un magazine généraliste dont la périodicité peut être trimestrielle. Elle peut également être amenée à valoriser ses actions de manière ponctuelle, en fonction des besoins et de la conjoncture du moment.

Par ailleurs, pour l'année à venir, elle prend en charge la communication de l'événement Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture pour le Pays d'Aix.

En ce qui concerne le lot 2, l'objet de ce marché subséquent concerne l'impression et la livraison de différentes publications de documents, notamment des feuillets, flyers, dépliants, brochures, cartes postales, pochettes, en différents formats et des affichettes, etc.

Ces marchés subséquents s'exécuteront par bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics dans la limite des seuils suivants :

LOT 1 : minimum pour la durée du marché 75 000 €HT  
maximum pour la durée du marché 300 000 €HT

LOT 2 : minimum pour la durée du marché 100 000 €HT  
maximum pour la durée du marché 400 000 €HT

Chacun des marchés subséquent prend effet à la date de sa notification jusqu'au 23 novembre 2013, fin de la durée des accords cadres.

L'estimation de chacun des lots est de :

- lot n°1 – 180 000 € HT,
- lot n°2 – 225 500 € HT,

### **Mise en concurrence :**

Au vu de ce qui précède, le 29 octobre 2012, une lettre de consultation a été envoyée, pour chacun des lots, à chaque titulaire. La date limite de remise des offres était fixée au 14 novembre 2012 à 12h00.

S'agissant d'un accord cadre mono attributaire, la seule consultation de l'attributaire est nécessaire et aucun critère de jugement des offres n'a donc à être mis en œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 novembre 2012 a décidé d'attribuer les marchés :

- n° 09MS05A04 relatif aux « Impressions grandes quantités pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix » à l'entreprise **IMAYE GRAPHIC**, pour un montant estimatif de **179.600,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- n° 09MS06A7 relatif à « l'impression, et la livraison de différents supports pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix, attribué à l'entreprise **IMPRIMERIE AUDRY**, pour un montant estimatif de **225.465,72 € HT**, sachant

que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n° 2009-B360 du Bureau Communautaire du 23 octobre 2009, autorisant la signature des accords cadres n° 09AC005 et n° 09AC006.

VU la délibération n° 2009 A-143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 novembre 2012.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 09MS05A04 relatif aux « Impressions grandes quantités pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix attribué à l'entreprise **IMAYE GRAPHIC** pour un montant estimatif de **179.600,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 09MS06A7 relatif à « l'impression, et la livraison de différents supports pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix, attribué à l'entreprise **IMPRIMERIE AUDRY** pour un montant estimatif **225.465,72 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense correspondante émargent à la section de fonctionnement de budget de la CPA, Nature 6237, Fonction 023.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents afférent à l'accord cadre de 2009 "Impression Offset et grandes quantités, tous formats et supports avec routage" relatifs au lot 1 "Impressions grandes quantités" et au lot 2 "Impressions Offset Photogravure, flashage et façonnage"**

---

**Ne prend pas part au vote : CRISTIANI Georges**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**05 DEC. 2012**